



## Votre stationnement change !

- Pour faciliter le stationnement des Montmorencéens
- Pour moderniser les moyens de paiement

### Une zone payante

(voir plan au dos) :

- Zone payante (1.06€ / heure, les 4 premières heures)
- Du lundi au samedi inclus de 9h à 19h\*
- Obligation de saisir son numéro de plaque d'immatriculation sur l'horodateur
- 30 minutes de stationnement gratuites par jour (obligation de retirer un ticket)

### Une zone orange à disque

(voir plan au dos) :

- Du lundi au samedi inclus de 9h à 19h\*
- 3 heures maximum pour les visiteurs non-Montmorencéens
- Durée de stationnement illimitée pour les Montmorencéens *via* un macaron délivré en Mairie sur justificatifs.

### Le paiement peut s'effectuer :

- par CB avec ou sans contact
- par smartphone

**ATTENTION !** Le montant de l'infraction est de 35€ (Code de la route)

\* gratuit les dimanches, jours fériés et en août



